

autorisés et même encouragés à soumettre les drogues qu'ils auront obtenues de leurs patients à l'examen d'un institut de recherche. Cela permettra au médecin de se renseigner sur la composition d'une drogue déterminée. J'espère que le ministre a discuté avec ses collègues du cabinet la possibilité que la police insiste pour que le médecin fasse connaître le nom de la personne qui a fourni la drogue. Si la police obtient gain de cause, tout le programme échouera sur-le-champ.

Un programme d'information fondé sur les faits vérifiés par les spécialistes dans ce domaine sera précieux. J'espère qu'il s'agira d'un programme éducatif fondé sur des faits plutôt que les programmes et la propagande outranciers, destinés à effrayer, auxquels on avait recours dans le passé et que les jeunes gens en particulier ont rejetés complètement. Les jeunes n'écoutent plus désormais ceux qui ne sont pas de leur âge.

Il est réconfortant de voir que le gouvernement parrainera des programmes novateurs et expérimentaux, tels que les centres d'accueil, pour venir en aide aux personnes en difficulté. J'aurais souhaité apprendre du ministre que les fonctionnaires supérieurs de son ministère avaient discuté le problème avec les médecins et les hôpitaux. Jusqu'ici, la majorité de ceux chez qui l'usage des stupéfiants a provoqué des réactions fâcheuses, sont allés à l'hôpital, et ce sera certainement encore le cas la première ou la deuxième année de l'application de ces programmes. J'aurais souhaité entendre le ministre nous dire qu'un programme avait été élaboré de concert avec les médecins et les hôpitaux pour que ceux-ci n'aient plus à faire de rapports à la police, entraînant ainsi des poursuites contre les personnes qui étaient venues demander secours. C'est arrivé trop souvent dans le passé et le ministre le sait très bien. On aurait dû mettre un terme à cet état de choses il y a longtemps. Il ressort très clairement des instances du ministre auprès de la Conférence internationale sur l'usage des substances psychotropes que le Canada entend garder ses coudées franches, quelles que soient les décisions ou les recommandations de la Conférence, et nous nous en réjouissons. D'après le gouvernement canadien, tout pays devrait être libre de suivre des voies expérimentales et souples propres à dégager des solutions au problème. L'emploi de méthodes de répression et de réglementation s'est jusqu'ici soldé par un échec.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, le ministre nous a fait parvenir la version française de la déclaration qu'il devait faire à la Chambre, et je l'en remercie. C'est peut-être la raison du retard à en remettre une copie aux porte-parole des différents partis politiques.

A tout événement, monsieur l'Orateur, je pense que nous devons applaudir à l'idée d'entreprendre un programme complet pour lutter contre l'usage des drogues à des fins non médicales.

Cette mesure comprendra aussi des recherches poussées—le mot «poussées» m'inquiète un peu, parce que connaissant d'expérience les recherches, les enquêtes poussées, on sait que cela prend beaucoup de temps—de l'information, des traitements et services d'analyse toxicologique. Le gouvernement reconnaît qu'il existe un manque grave de connaissances dans ce domaine.

Monsieur l'Orateur, je pense que, jusqu'ici, tellement de choses ont été dites au sujet de l'usage des drogues, surtout par les jeunes, que le gouvernement n'a aucune raison de manquer de connaissances et d'information à ce sujet. Nous sommes arrivés beaucoup trop tard pour entreprendre une lutte contre l'usage des drogues, et le ministre dit que ce programme encouragera les recherches dans les domaines de l'épidémiologie et de la sociologie, dans le but d'établir spécifiquement les facteurs qui poussent les individus à abuser des drogues.

Monsieur l'Orateur, je me demande si le gouvernement a bien pensé à son affaire. On sait que beaucoup de jeunes font usage de drogues, actuellement. Pourquoi? Parce qu'ils n'ont rien à faire; ils n'ont pas d'emploi. On a pensé, à un certain moment, que l'usage de drogues leur permettrait d'oublier la mauvaise administration dont ils étaient victimes, mais tel n'est pas le cas. On s'est aperçu que l'usage de drogues les poussait plutôt à se révolter contre des mesures gouvernementales qui ne visaient aucunement à leur aider.

Monsieur l'Orateur, le programme d'information comprendra quatre points: la collection, l'analyse, le traitement et la diffusion des données. Je pense qu'on n'a rien à reprocher à ces points du programme. Mais le reproche que je voudrais faire au gouvernement, c'est de ne rien faire en vue de combattre la pègre internationale et la pègre canadienne, qui profitent énormément de la vente des drogues qui se fait jusque dans les écoles secondaires, à des jeunes de 12, 13 ou 14 ans. Il me semble, monsieur l'Orateur, que si la Gendarmerie royale canadienne voulait se donner la peine de faire enquête dans ce domaine, il serait assez facile de démasquer ceux qui vendent les drogues aux écoliers. Jusqu'ici, il semble que rien n'a été fait en ce sens, et ce programme ne propose aucune mesure efficace.

Dans son communiqué, le ministre dit que grâce à ces nouveaux programmes, on s'efforcera, en particulier, de sensibiliser les familles et les communautés aux conditions sociales qui engendrent l'aliénation extrême des jeunes. Il faut d'abord empêcher que les drogues parviennent aux jeunes de façon illégale, comme cela se fait présentement.

L'honorable ministre dit également qu'il a espoir que les provinces profiteront de ce programme à frais partagés. Je sais que certaines provinces vont crier au scandale, parce qu'elles n'ont peut-être pas les moyens nécessaires pour entreprendre d'autres luttes contre de telles choses.

Le gouvernement fédéral présente des programmes qui exigent la coopération des provinces, sans même les avoir préalablement consultées. A mon avis, on aurait dû demander l'opinion des provinces avant de rendre public ce programme.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais faire remarquer au ministre que dans un domaine connexe, celui de l'alcoolisme, par exemple, le gouvernement perçoit chaque année des millions de dollars en taxe d'accise et ne dépense que \$14,000 par année pour la lutte anti-alcoolique. Si la lutte contre les drogues se compare à la lutte anti-alcoolique, au Canada, je pense qu'on peut s'attendre à un fiasco monumental.